

SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à vingt heures, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué par M. Christian Maisons, à la mairie en séance à huis clos pour des raisons sanitaires liées à la Covid-19. Après avoir remercié les anciens élus et le personnel communal pour le travail fourni pendant la précédente législature et félicité les nouveaux élus, M. le Maire demande à la doyenne des élus, Mme Françoise Hardy, de reprendre la présidence jusqu'à la nomination du nouveau maire.

Présents : M. Arnaud de Boisanger, M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré (arrivé à 20h30), M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca, Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, Mme Mélanie Jestin, M. Alexandre Maisons, M. Philippe Merlet, M. Geoffrey Osternaud, Mme Meline Pinsel, M. Patrick Toutain, M. Ivo Vandevelde

Excusés: M. Laurent Palat (pouvoir donné à M. de Boisanger)

Secrétaire de séance : M. Ivo Vandevelde

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu du 24 février 2020.

Réunion du conseil municipal à huis clos

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14

contre : 0

abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis clos.

Élection du maire

Mme Françoise Hardy nomme M. Ivo Vandevelde secrétaire, M. Philippe Merlet et M. Daniel Chéron assesseurs.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

A obtenu : - M. Arnaud de Boisanger : 13 (treize) voix

M. Arnaud de Boisanger ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et en tant que tel prend la présidence du conseil municipal, en faisant remarquer qu'il a besoin de tous les membres du conseil et du personnel communal pour mener sa tâche à bien.

Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

Élection du premier adjoint au maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Manuel Fonseca : 2 (deux) voix

Mme Danielle Girard : 8 (huit) voix

M. Patrick Toutain : 4 (quatre) voix

Mme Danielle Girard ayant obtenue la majorité absolue est proclamée premier adjoint au maire.

Élection du deuxième adjoint au maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Jean-Paul Alleaume : 10 (dix) voix

M. Patrick Toutain : 5 (cinq) voix

M. Jean-Paul Alleaume ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Élection des maires délégués

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour la commune de Blévy

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Philippe Merlet : 11 (onze) voix

Mme Méline Pinsel : 4 (quatre) voix

M. Philippe Merlet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire délégué de Blévy.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pour la commune de Dampierre-sur-Blévy

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Françoise Hardy : 13 (treize) voix et 2 (deux) bulletins blancs.

Mme Françoise Hardy ayant obtenue la majorité absolue est proclamée maire déléguée de Dampierre-sur-Blévy.

Charte de l' élu local

M. le Maire donne ensuite lecture de la charte de l' élu local et en fait distribuer un exemplaire à chacun.

M. le maire clôt la séance à 20h49.